

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU MARDI 10 AVRIL 2012

L'an deux mille douze, le dix avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le cinq mars, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents : Patrick LEBAILLY, Rachel ANDRIEUX, Claude ARROSSAMENA, Yvon SALOMON, Joël DISNARD, Véronique ARROSSAMENA, Martine ARTANO, Bruno ARTHUR, Bernard BRIAND, Joanne BRIAND, Sébastien DURAND, Yvon HEBDITCH, Lydia LE SOAVEC, Cédric LEBAILLY, Maité LEGASSE, Bianca PERRIN, Liliane PERRIN, Johanne REBMANN, Pierre SALOMON, Rosianne ZIMMERMANN

Etaient absents : Jean-Luc CUZA, Jean-François OZON, Véronique PERRIN, Marie-Claire RIO, Gisèle LETOURNEL, André ARTANO, Martin DETCHEVERRY, Karine LE SOAVEC

Secrétaire de séance : LEBAILLY Cédric.

Madame CLAIREAUX : Merci d'être présents à cette réunion du Conseil municipal, au cours de laquelle nous allons examiner, notamment, le budget supplémentaire.

J'ai reçu des procurations, de Mme Karine LE SOAVEC pour M. Patrick LEBAILLY, de Mme Gisèle LETOURNEL pour Mme Rachel ANDRIEUX, de M. André ARTANO pour M. Pierre SALOMON, de M. Martin DETCHEVERRY pour M. Sébastien DURAND.

Monsieur LEBAILLY, puis-je compter sur vous pour le secrétariat de séance ?

Monsieur LEBAILLY C. : Bien sûr.

Madame CLAIREAUX : Merci.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011

Le Compte Administratif 2011 du budget principal de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 052 239.46 €.

Le projet de délibération n° 1 a pour objet d'affecter cet excédent de la manière suivante :

AFFECTATION EN RESERVE EN INVESTISSEMENT : 842 490.46 €
Cette réserve servirait à prendre en charge différents investissements dans le cadre du vote du budget supplémentaire.

REPORT EN FONCTIONNEMENT : 209 749.00 €

Madame CLAIREAUX : C'est la suite logique du compte administratif que nous avons adopté il y a quelques semaines.

DELIBERATION N° XX-2012

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mil douze, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le dix mai, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2011 – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 052 239.46 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves R 1068 en investissement : 842 490.46 €

Report en fonctionnement R 002 : 209 749.00 €

Le Secrétaire,

Le Président,

Madame CLAIREAUX : Vous avez l'extrait du registre des délibérations joint au dossier :

97502 Code INSEE	Ville de Saint-Pierre Commune
---------------------	----------------------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Karine CLAIREAUX, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1 052 239,46 E
- un déficit de fonctionnement de 0,00 E

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	
Nombre de suffrages exprimés :	
VOTES : Contre	Pour

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	893 097,44 E
B. Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	159 142,02 E
C. Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	1 052 239,46 E
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	78 605,98 E
R 001 (excédent de financement)	0,00 E
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	211 714,81 E
Excédent de financement (1)	100 000,00 E
Besoin de financement F = D + E	188 620,59 E
AFFECTATION = C = G + H	1 052 239,46 E
1) Affectation en réserves R 1088 en investissement	842 490,48 E
(2) = au minimum, couverture du besoin de financement F.	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	209 749,00 E
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0,00 E

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012

Le budget supplémentaire enregistre les reports de l'exercice précédent. Il reprend les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif 2011.

Le budget supplémentaire de l'exercice 2012 s'élève tant en recettes qu'en dépenses à un montant de 1 272 239,46 € pour la section d'investissement et à 254 845,00 € pour la section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – DEPENSES

CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL 93 696,00 €

Les modifications apportées à ce chapitre comprennent des augmentations de crédits liées aux besoins de fonctionnement des services et des diminutions de crédits correspondant aux activités de viabilité hivernale (sel de déverglaçage, location de camions).

Madame CLAIREAUX : Je vous propose de faire comme pour le budget primitif, à savoir procéder au vote, chapitre par chapitre. Avez-vous des questions concernant ce chapitre 011 ?

Pas de question. Je mets donc ce chapitre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le chapitre 011 est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 9 000,00 €
Ce chapitre comprend notamment des subventions allouées à diverses associations dont le détail figure en page 28 du budget supplémentaire.

Madame CLAIREAUX : Ce chapitre concerne en fait des demandes arrivées en retard, parfois largement en retard par rapport au budget primitif. Elles sont nouvelles, et nous avons pensé qu'elles méritaient qu'on y participe. Vous avez par exemple Big Bang Productions, le Club de l'Amitié... sachant qu'en ce qui concerne la machine à bingo, elle est en instance pour le moment, sachant qu'il pourrait y avoir une autre proposition, consistant en l'acquisition d'une carte informatique, ce qui éviterait l'achat d'une machine en tant que tel. Nous attendons donc d'en savoir un peu plus. Il y a également du matériel de sécurité pour le Club de Patinage sur Glace, des maillots pour le Hockey Sporting Club... Ces sommes sont minimes, mais cela permet à la Mairie de faire un geste et participer aux actions.

Monsieur BRIAND : Est-ce volontairement que le Club de l'Amitié a saisi le budget général et non pas le budget du CCAS ? Ils obtiennent déjà du CCAS des financements ?

Madame CLAIREAUX : Oui, cela dépend de la demande, dans quel cadre elle se fait, de la disponibilité des crédits. Cela s'effectue au besoin, et selon la demande. La demande d'aide pour le voyage est un peu particulière, dans le sens où il concerne aussi bien les gens de Miquelon que ceux de Saint-Pierre, donc cela ne peut pas être sur le CCAS qui ne peut aider que les ressortissants de Saint-Pierre, d'une part, et d'autre part, en ce qui concerne la machine à bingo, elle ne s'inscrit pas dans une demande liée au côté social que peuvent avoir parfois les demandes des personnes âgées comme par exemple la prise en charge partielle d'un billet de spectacle... Nous ne sommes pas dans le même cadre. C'est la raison pour laquelle elles sont reprises sur le budget de la Mairie et non sur celui du CCAS. Avez-vous d'autres questions ?

Je mets donc ce chapitre 65 aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Chapitre 65 adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIERES 1 400,00 €

Madame CLAIREAUX : Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES 41 000 ,00 €

Madame CLAIREAUX : Avez-vous des questions par rapport à ce chapitre ? Même vote ? Je vous remercie. Chapitre adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 042 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT 109 749,00 €
Ajustement lié aux acquisitions 2011.

Madame CLAIREAUX : Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

B - RECETTES

CHAPITRE 013 – ATTENUATIONS DE CHARGES 900 ,00 €

Madame CLAIREAUX : Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES 6 100,00 €

Madame CLAIREAUX : Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 73 – IMPOTS ET TAXES 0,00 €

Ce chapitre comprend des mouvements entre comptes, suite à la mise à jour de la norme M14 au 1^{er} janvier 2012.

Madame CLAIREAUX : Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS 14 596,00 €

Dotation pour le recensement de la population

Madame CLAIREAUX : Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

Monsieur BRIAND : Pourrait-on revenir quelques instants sur le chapitre 011 – dépenses de fonctionnement – sur un article, le 317, concernant un montant, sur proposition nouvelle, de 62 400 €, ayant pour libellé « études et recherches » ?

Madame CLAIREAUX : Il s'agit du contrat que nous avons avec la SOCOTEC, l'APAVE, pour la mise en sécurité des bâtiments. Il s'agit également d'un contrat que nous avons avec ARDEQUIP pour la signalétique. Ce sont des études en cours, dans le domaine de la signalétique pour ARDEQUIP, ou dans le domaine de la sécurité pour APAVE et SOCOTEC pour nos différents bâtiments. Ce sont effectivement des sommes importantes.

Monsieur BRIAND : Est-ce que ce sont des charges nouvelles pour le budget communal, cette forme d'ingénierie ?

Madame CLAIREAUX : Disons que c'est valable cette année parce qu'on a besoin de ces interventions dans ce domaine précis, cela ne veut pas dire que l'année prochaine, on aura à nouveau ce genre de somme sur la ligne consacrée aux études et recherches. Normalement, les études auront été réalisées et les vous retrouverez d'ailleurs en investissement, si investissements nous devons faire dans le cadre notamment de mise en sécurité.

CHAPITRE 76 – PRODUITS FINANCIERS 1 600,00 €

Madame CLAIREAUX : Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS 21 900,00 €

Madame CLAIREAUX : Des questions ? Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 002 – RESULTAT REPORTE 209 749,00 €

Madame CLAIREAUX : Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

SECTION D'INVESTISSEMENT

A – DEPENSES

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES 344 819,95 €

Ce chapitre prévoit les investissements suivants :

matériel Service Incendie (moteur pompes, entre autres)

machine à coudre Ecole de Voile (réparation des voiles)

camion équipé d'une benne à ordures ménagères

véhicule de type léger

matériel informatique

Madame CLAIREAUX : Avez-vous des questions par rapport à ces investissements ? Je mets ce chapitre aux voix ? Même vote que tout à l'heure ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Opération 022 – Skate Park – Adoptée à l'unanimité 5 000,00 €

Opération 026 – Aménagement du carrefour BRUSLE/GAUTIER - Adoptée à l'unanimité 6 900,00 €

Opération 028 – Parc multisports A.P. GERVAIN – Adoptée à l'unanimité 4 000,00 €

Opération 030 – Enrobés 2012 – Adoptée à l'unanimité 262 898,92 €

Opération 031 – Presbytère Ile aux Marins – Adoptée à l'unanimité 160 000,00 €

Opération 032 – Centre de Voile A. Paturol – Adoptée à l'unanimité 200 000,00 €

Madame CLAIREAUX : Les crédits inscrits pour les enrobés 2012 viennent se rajouter à ceux inscrits au budget primitif.

Monsieur BRIAND : Sur l'opération d'investissement 032, y a-t-il d'autres partenaires ?

Madame CLAIREAUX : Pour l'instant, nous n'avons pas de réponse. De toute façon, nous engageons 200 000 € car il faut que nous commençons ces travaux, devenus urgents. Si nous réussissons à obtenir une aide de l'Etat, cela voudra dire qu'on peut effectuer un peu plus de travaux que ceux prévus, sinon nous avons la possibilité de le faire sur plusieurs exercices.

Monsieur BRIAND : Sur quelle partie du bâtiment vont se concentrer les travaux ?

Madame CLAIREAUX : Il y aura dans un premier temps la toiture, sachant qu'après suivront les menuiseries, l'électricité, le chauffage et des modifications intérieures. Il s'agit vraiment d'un gros chantier.

Monsieur BRIAND : Par qui seront réalisés ces travaux ? Des entreprises extérieures ?

Madame CLAIREAUX : Oui.

RESTES A REALISER 2011 211 714,61 €

CHAPITRE 002 – RESULTAT REPORTE 76 905,98 €

Madame CLAIREAUX : Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

B – RECETTES

CHAPITRE 13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 220 000,00 €

Madame CLAIREAUX : Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 1068 – AFFECTATION EN RESERVE 842 490,46 €

Madame CLAIREAUX : Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 040 – AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS 109 749,00 €

Madame CLAIREAUX : Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

RESTES A REALISER 2011 100 000,00 €

Il s'agit de la subvention du Conseil Territorial pour l'opération Bitumage 2011.

Les opérations du Budget Supplémentaire s'équilibrent en recettes et en dépenses, il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Supplémentaire 2012 de la commune de Saint-Pierre.

DELIBERATION N° XX-2012

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mil douze, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le dix mai, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Adoption du budget supplémentaire 2012 de la Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007 ;

Vu le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2012.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 – Adoption du budget supplémentaire 2012 de la Ville

Adopte les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses			
Chap.	Intitulé	Propositions	Votes exprimés
011	Charges à caractère général	93 696.00 €	
65	Autres charges de gestion courante	9 000.00 €	
66	Charges financières	1 400.00 €	
67	Charges exceptionnelles	41 000,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	109 749.00 €	
	Dépenses de l'exercice	254 845.00 €	

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes			
Chap.	Intitulé	Propositions	Votes exprimés
013	Atténuation de charges	900.00 €	
70	Produits des services	6 100.00 €	
74	Dotations et participations	14 596,00 €	
76	Produits financiers	1 600.00 €	
77	Produits exceptionnels	21 900.00 €	
	Recettes de l'exercice	45 096.00 €	
002	Résultat reporté	209 749.00 €	
	Total cumulé	254 845.00 €	

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses			
Chap.	Intitulé	Propositions	Votes exprimés
OPERATIONS			
022	Skate Park	5 000,00 €	
026	Carrefour GAUTIER/BRUSLE	6 900,00 €	
028	Parc de jeux multisports Gervain	4 000,00 €	
030	Campagne d'enrobés 2012	262 898,92 €	
031	Presbytère Ile aux Marins	160 000,00 €	
032	Centre de Voile A. Paturol	200 000,00 €	
DEPENSES HORS OPERATIONS			
21	Immobilisations corporelles	344 819,95 €	
	Dépenses de l'exercice	983 618,87 €	
	Restes à réaliser 2011	211 714,61 €	
	Résultat reporté	76 905,98 €	
	Total Cumulé	1 272 239,46 €	

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes			
Chap.	Intitulé	Propositions	Votes exprimés
13	Subventions d'investissement	220 000,00 €	
1068	Excédent de fonctionnement	842 490,46 €	
040	Opérations d'ordre entre section	109 749,00 €	
	Total recettes réelles	1 172 239,46 €	
	Restes à réaliser 2011	100 000,00 €	
	Recettes de l'exercice	1 272 239,46 €	

Adopte dans son ensemble le budget supplémentaire de la Ville de Saint-Pierre qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section d'investissement	1 272 239.46 €
- section de fonctionnement	254 845.00 €
- TOTAL	1 527 084,46 €

Article 2 – Confirmation des modalités de vote du budget

Confirme que la commune a décidé de voter son budget par nature, accompagné d'une présentation par fonction, avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M14.

Article 3 – Attribution des subventions d'équipement

Sans objet.

Article 4 – Attribution des subventions de fonctionnement

Décide d'attribuer des subventions de fonctionnement conformément au tableau joint en annexe du budget pour un total de 9 000 € se répartissant comme suit :

- subventions aux associations (6574)	9 000,00 €
---------------------------------------	------------

Article 5 – Autofinancement prévisionnel

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève donc à 109 749,00 € (dotation aux amortissements).

Le Président,

Le Secrétaire,

Madame CLAIREAUX : Je mets ce projet de délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance du Conseil municipal est levée.

Le Président,

Les membres,